

# Annonce des résultats d'assemblée générale des actionnaires ordinaires du 26 avril 2023

Vastned Belgium a organisé une assemblée générale des actionnaires ordinaire le mercredi 26 avril 2023. Les résultats de cette assemblée générale sont résumés ci-dessous.

## Assemblée générale des actionnaires ordinaire

L'assemblée générale de Vastned Belgium a approuvé tous les points de l'ordre du jour.

### Approbation des comptes annuels statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que l'affectation du résultat

L'assemblée générale des actionnaires a approuvé les comptes annuels de Vastned Belgium clôturés le 31 décembre 2022, y compris l'affectation du résultat.

Le dividende brut à verser au titre de l'exercice 2022 a été fixé à € 2,25 par action. Après déduction du précompte mobilier de 30%, le dividende net de l'exercice 2022 s'élève à € 1,575 par action.

Le dividende est payable à partir du 11 mai 2023, sur la base de l'actionnariat au 10 mai 2023.

Pour les actions dématérialisées, le paiement aux actionnaires est effectué par les institutions financières auprès desquelles les actions sont inscrites sur un compte titres. Le dividende des actions nominatives sera versé par la Société aux actionnaires par virement bancaire.

### Approbation du rapport de rémunération 2022

L'assemblée générale a approuvé le rapport de rémunération, lequel fait partie de la déclaration de gouvernance d'entreprise, pour l'exercice 2022.

### Approbation de la rémunération fixe annuelle des administrateurs indépendants

L'assemblée générale a approuvé l'augmentation de la rémunération fixe annuelle de chacun des administrateurs indépendants de € 5.000 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. La nouvelle rémunération fixe annuelle des administrateurs indépendants est de € 30.000 pour le président du conseil d'administration et de € 25.000 pour un membre ordinaire du conseil d'administration.

### Changement de représentant légal du commissaire aux comptes

L'assemblée générale a décidé, qu'à partir du 26 avril 2023, EY Réviseurs d'Entreprises SRL sera légalement représentée en tant que commissaire aux comptes de la Société par Monsieur Christophe Boschmans, réviseur d'entreprises.

**À propos de Vastned Belgium :** Vastned Belgium est une société immobilière réglementée publique (SIR) dont les actions sont cotées sur Euronext Brussels (VASTB). Vastned Belgium investit dans l'immobilier commercial belge, plus particulièrement dans des immeubles commerciaux multifonctionnels situés dans les villes commerçantes populaires d'Anvers, de Bruxelles, Gand et Bruges. Pour le reste, le portefeuille immobilier se compose de parcs de vente au détail et de magasins de périphérie de haute qualité. Une plus petite partie du portefeuille est investie dans des unités HoReCa et unités résidentielles.

**Pour plus d'informations veuillez contacter :** Vastned Belgium sa, société immobilière réglementée publique de droit belge, Sven Bosman - Directeur général opérationnel, tel. +32 3 361 05 90 // [www.vastned.be](http://www.vastned.be)